

CHARTRE LOCALE de l'environnement pour un développement soutenable



PREAMBULE

Face aux dangers pour notre planète et pour l'humanité que constituent le dérèglement climatique, la réduction de la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles, les pollutions et globalement, la dégradation de l'environnement, aucun d'entre nous ne peut aujourd'hui ignorer l'urgence environnementale à laquelle nous sommes confrontés.

Nous sommes face à un véritable défi à relever Il appelle des réponses à la hauteur des enjeux. Instances internationales, communautés d'Etats, Etats, entreprises, collectivités territoriales, associations, citoyens, chacun doit prendre part à cette tâche. Depuis le Sommet de la terre de Rio en 1992, la prise de conscience de l'interdépendance de l'environnement, de l'économie et du social a véritablement marqué un changement d'attitude au sein des collectivités, des entreprises et du milieu associatif.

Le Grenelle de l'environnement a commencé à permettre un changement d'attitude et à modifier les réglementations en faveur de l'environnement.

Aujourd'hui un engagement pour l'écologie doit fédérer nos énergies, tant il est vrai qu'aucun effort particulier ne portera véritablement ses fruits s'il ne s'inscrit pas dans une dynamique collective. Encore plus qu'avant, il faut penser globalement et agir localement.

Pour relever ce défi environnemental global, notre commune souhaite avoir un rôle d'exemplarité, d'impulsion, de diffusion des bonnes pratiques au niveau local.

Issue d'un travail entre la municipalité et le CIPE (Comité Intercommunal Pour l'Environnement), la présente charte a pour vocation à fixer des objectifs à atteindre dans les dix prochaines années et des actions à mettre en oeuvre pour y parvenir.

Les objectifs de la Charte :

- 1- Promouvoir les économies d'énergies, diversifier l'offre de transports publics et développer les circulations douces pour lutter contre les dérèglements climatiques ;
- 2- Maîtriser l'urbanisme pour garder un cadre de vie agréable et une ville à taille humaine
- 3- Préserver les ressources naturelles ;
- 4- Protéger la biodiversité ;
- 5- Conjuguer environnement et santé ;

5 AXES

PREMIER AXE :

Agir pour lutter contre les dérèglements climatiques

→ Il s'agit de réduire la production des gaz à effet de serre

La promotion des économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables

- ✓ Eliminer les gaspillages d'énergie dans les bâtiments communaux ;
- ✓ Développer le recours aux énergies renouvelables (solaire...);
- ✓ Utiliser des véhicules propres et moins bruyants dans le renouvellement des flottes municipales
- ✓ Employer des technologies à basse consommation d'énergie (pour le chauffage, l'éclairage, l'informatique, etc.)
- ✓ Ne plus construire de bâtiments communaux, y compris de logements dont la consommation serait supérieure à 50 kilowattheures par mètre carré et par an (kWh/m²/an);
- ✓ Développer les actions de diagnostics thermiques et un bilan carbone[®] permettant la

réhabilitation énergétique des bâtiments communaux anciens avec l'aide de la communauté d'agglomération Europ'Essonne;

- ✓ Informer les Morangissois sur les pratiques à adopter pour économiser les énergies;

Le développement des modes doux de déplacement

- ✓ Rendre confortables et sûrs les déplacements doux pour les personnes valides et à mobilité réduite;
 - Etendre le réseau des pistes cyclables;
 - Créer un dispositif de mise à disposition de vélos;
 - Organiser des modes de déplacements collectifs doux (pédibus, vélo-bus);
 - Prolonger la coulée verte de Paray Veille poste le long de la vanne par la création d'un chemin de randonnée.

Le développement de l'offre de transports collectifs

- ✓ Développer les transports à la demande (Morangis Bus) ainsi que l'auto-partage et le covoiturage ;
- ✓ Prolonger la navette de Longjumeau sur les quartiers Sud de Morangis
- ✓ Améliorer la desserte en transport en commun sur la zone industrielle
- ✓ Obtenir la modification du tracé de la ligne de Bus Massy/Orly pour qu'elle passe par Morangis.
- ✓ Mettre en place un plan de déplacement des services communaux et encourager la réalisation de plans de déplacements des entreprises (PDE).

DEUXIEME AXE :

Maîtriser l'urbanisme pour garder un cadre de vie agréable

Un habitat convivial et maîtrisé

- ✓ S'opposer à toute construction d'immeuble dans les secteurs pavillonnaires
- ✓ Limiter dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) tout projet de construction important qui ne se situe pas à proximité (500 m) d'un axe de transport en commun.
- ✓ Développer une politique de réhabilitation des logements insalubres ou dégradés.
- ✓ Favoriser, dans le PLU, la plantation d'espèces végétales adaptées aux conditions locales, économes en eau et produisant peu de déchets végétaux ;
- ✓ Permettre dans le PLU la rétention des eaux pluviales à la parcelle.

Une approche environnementale de l'urbanisme

- ✓ Concevoir un guide de la qualité environnementale en architecture et urbanisme, à l'intention des aménageurs et des constructeurs afin de favoriser la prise en compte des préoccupations environnementales dans toutes les opérations de construction. Ce guide sera annexé au PLU Augmenter le Cos pour des constructions à très hautes qualités environnementales.
- ✓ Utiliser des éco-matériaux, notamment le bois, dans les constructions publiques et encourager leur utilisation dans les constructions privées ;
- ✓ Un cadre de vie préservé et sécurisé
- ✓ Modifier le règlement de publicité pour le rendre plus contraignant.
- ✓ Enfouir chaque fois que possible des lignes aériennes (EDF, Télécom, Cable)
- ✓ Faire contrôler, par un organisme indépendant, les installations de radio téléphonie mobile afin de veiller aux effets nocifs Continuer à interdire de nouvelles installations d'antenne en dehors de la zone industrielle et à moins de 200 m des habitations.
- ✓ Etre vigilant sur l'implantation et l'évolution d'activités industrielles susceptibles de produire des pollutions de l'eau, l'air et une gêne sonore auprès des riverains.

- ✓ Appliquer les dispositions légales concernant l'accueil et le stationnement des gens du voyage.
- ✓ Veiller au maintien du couvre feu et de la limitation des créneaux sur l'aéroport d'Orly.
- ✓ Agir pour la réduction des nuisances engendrées par le trafic aérien, dans le cadre de la commission consultative de l'environnement
- ✓ Refuser la liaison A6-RN6 comme le prévoit le SDRIF.



TROISIÈME AXE : Préserver les ressources naturelles

→ **En réduisant les déchets, en économisant l'eau et en utilisant peu de matières premières la commune s'engage à lutter contre la raréfaction des ressources naturelles.**

Réduire les déchets, mieux les trier et les valoriser

- ✓ Lancer un programme local de prévention des déchets sur 5 ans pour réduire la production de déchets. Ce programme prévoira des actions de sensibilisation, des mesures éco-exemplaires de la collectivité, la mise en œuvre des actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse), des actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...), des actions de prévention quantitative et qualitative des déchets des entreprises.
- ✓ Optimiser les collectes sélectives de déchets et diminuer le taux de refus de tri des habitants ;
- ✓ Développer le compostage individuel et collectif pour valoriser des déchets végétaux produits
- ✓ Utiliser des produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ;

Economiser l'eau

- ✓ Veiller au bon état des réseaux de distribution de l'eau afin de lutter contre les fuites qui entraînent un gaspillage de la ressource ;
- ✓ Poursuivre le contrôle de la mise en conformité des branchements individuels aux réseaux d'assainissement ;
- ✓ Mettre en place le doublement de la taxe pour les habitants qui ne se mettent pas en conformité au bout de 2 ans.
- ✓ Favoriser le rejet des eaux pluviales à la parcelle si le terrain le permet.
- ✓ Sensibiliser régulièrement les habitants sur la nécessité d'une meilleure gestion de la consommation d'eau potable.
- ✓ Généraliser la récupération des eaux de pluie pour les espaces verts, le nettoyage de la voirie.

- ✓ Economiser les flux de matière (papier, eau, etc.) liés aux activités des services municipaux ;
- ✓ Utiliser des produits d'entretien biodégradables et/ou écolabellisés ;

QUATRIÈME AXE :

Protéger et développer la biodiversité

- ✓ Renforcer la protection du patrimoine naturel dans le PLU.
- ✓ Réaliser un inventaire du patrimoine naturel (flore et faune) de la commune et mettre en place un plan de gestion environnementale ;
- ✓ Développer les espaces verts et pratiquer une gestion différenciée.
- ✓ Poursuivre le plan phytocité pour à terme ne plus utiliser de produits phytosanitaires.
- ✓ Promouvoir des campagnes de fleurissement de la ville dans tous les quartiers, en sollicitant la participation active des habitants (concours de jardin et de balcon fleuris).
- ✓ Action en faveur du maintien en zone agricole, des zones agricoles enclavées dans le tissu pavillonnaire Sud et Est.
- ✓ Développement de projet agricole respectueux de l'environnement (agriculture biologique) et favorisant les circuits courts (Amap)
- ✓ Promouvoir l'implantation d'arbres, en ville, adaptées aux conditions locales.
- ✓ Favoriser la création de jardins familiaux.

CINQUIÈME AXE :

Conjuguer environnement et santé

- ✓ Communiquer l'ensemble des relevés des mesures de pollution atmosphérique pratiqués par Airparif sur la plate forme aéroportuaire secteur Sud.
- ✓ Sensibiliser les habitants au respect de la réglementation, afin de réduire les bruits de voisinages.
- ✓ Sensibiliser les jeunes sur les bruits d'échappement émis en particulier par les cyclomoteurs.
- ✓ Développer l'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique et des filières de production courtes dans les restaurants scolaires ;

- ✓ Informer et sensibiliser les consommateurs des restaurants publics sur la qualité des produits alimentaires utilisés ;
- ✓ Porter une attention particulière aux émissions potentielles de produits polluants dans l'air, dans l'eau et dans les sols émanant de tous les équipements communaux et intercommunaux ;
- ✓ Généraliser l'usage des produits écologiques et/ou éco-labélisés (peintures sans solvant, produits d'entretien et engrais biologiques, etc.) et former les agents de la collectivité à la bonne utilisation de ces produits.
- ✓ Promouvoir les comportements et les activités éco-responsables ;
- ✓ Inclure des clauses environnementales dans les marchés publics ;
- ✓ Favoriser l'usage de bois bénéficiant d'une éco-certification garantissant qu'il provient de forêts gérées durablement ;

MISE EN OEUVRE

Cette charte est appelée à vivre et à évoluer dans le temps. Pour que les objectifs énoncés puissent être réalisés, il est nécessaire de faire appel dans un certain nombre de domaines, au concours des services de l'état, des collectivités territoriales, établissements et organismes publics ou privés.

Cette charte s'accompagne de la mise en place d'un programme communal de prévention des déchets avec l'aide de l'ADEME, du Conseil général de l'Essonne et du SIREDOM.

Elle inclut la collaboration de la ville de Morangis dans le cadre de la Charte de la biodiversité du Conseil régional Ile de France avec l'aide de l'Agence Naturparif. Elle s'inscrit dans le projet de territoire durable du Conseil général de l'Essonne.

Une commission communale consultative de suivi de la charte sera mise en place à la suite de sa signature.

Elle comprendra 8 membres, dont 5 élus et 3 représentants du C.I.P.E. Dans le cadre des travaux de cette commission, il pourra être fait appel lorsque nécessaire, à des personnes qualifiées pour leur technicité. La commission se réunira au minimum deux fois par an ou à la demande de l'une des parties signataires. Elle aura pour mission d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des objectifs prévus, selon un calendrier qu'elle déterminera en fonction des priorités et de leur faisabilité. Elle proposera également les ajustements nécessaires et définira d'autres objectifs qui pourraient s'imposer ultérieurement.

Après un bilan annuel, cette charte pourra être révisée.

Une commission extramunicipale traitant du développement soutenable sera créée, elle se réunira avec la commission consultative, deux habitants de Morangis supplémentaires pourront y participer.



Cette charte élaborée au cours de l'année 2009
a été signée samedi 10 avril 2010.

Pour le CIPE
Le président
Gérard BELOT

Pour la ville de Morangis
Le Maire
Pascal NOURY

